



**Atelier de restitution
Etude sur la capitalisation des plans de soutien nationaux aux
entrepreneurs et travailleurs de l'économie informelle
en Côte d'Ivoire**

Rapport de l'atelier



Abidjan, Palm Club Hôtel, 28 septembre 2021

1. Introduction

Le gouvernement ivoirien a mis en œuvre un ensemble de mesures de soutien dans le cadre de la protection sociale en faveur des travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle afin d'atténuer l'impact de la pandémie à covid-19. Des résultats ont été obtenus et méritent d'être documentés pour contribuer à améliorer les interventions à l'endroit de cette catégorie de population. C'est ainsi, que l'étude sur la capitalisation des plans de soutien nationaux aux entrepreneurs et travailleurs de l'économie informelle en Côte d'Ivoire a été réalisée afin de capitaliser les acquis de ces politiques de soutien. Il s'est agi d'identifier et de documenter les résultats atteints, les bonnes pratiques, les leçons apprises et les succès, mais aussi d'identifier des pistes de pérennisation.

Au terme de cette étude, s'est tenu le mardi 28 septembre 2021 au Palm Club hôtel de Cocody, Abidjan, l'atelier de restitution de ladite. Cet atelier a été organisé avec l'appui de la Délégation de l'Union Européenne par le Bureau International du Travail en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Vingt-six (26) participants issus des institutions publiques et privées, des organisations d'employeurs et de travailleurs et du BIT ont pris part à cet atelier.

2. Objectifs de l'atelier

L'objectif général de l'atelier de ce jour visait à partager les conclusions pertinentes de l'étude avec l'ensemble des acteurs et des parties prenantes.

Plus spécifiquement, il s'est agi de :

- Restituer les principaux résultats de l'étude sur la capitalisation des plans de soutien nationaux aux entrepreneurs et travailleurs de l'économie informelle en Côte d'Ivoire ;
- Echanger sur les résultats et principales recommandations de l'étude en vue de leur consolidation ;
- Recueillir les propositions et recommandations des acteurs pour une meilleure protection sociale des travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle ;
- Recueillir les propositions des acteurs sur le ciblage et la délivrance des prestations en vue d'une meilleure mise en œuvre des plans de soutien.

3. Déroulement de l'atelier

L'atelier a été marqué par 3 temps forts, à savoir :

- La cérémonie officielle d'ouverture ;
- La présentation des conclusions de l'étude par le consultant suivie des échanges ;
- Les échanges sur le ciblage et la délivrance des prestations en vue d'une meilleure mise en œuvre des plans de soutien.

3.1. La cérémonie d'ouverture

➤ Allocution du Représentant du Chef de Délégation de l'Union Européenne



Monsieur Stéphane Brossard, Responsable de l'équipe « croissance inclusive durable » à la Délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire, a mis l'accent sur l'importance de l'économie informelle dans la relance post-COVID-19. Il a relevé que cette étude permet de mieux comprendre comment encadrer et accompagner les acteurs du secteur informel vers la formalisation mais aussi vers la protection sociale qui est avant tout, un droit.

Aussi, les enseignements à tirer de la pandémie est que les pays ne peuvent plus se permettre de ne pas mettre en place des mesures de protection sociale. En plus des efforts réalisés par l'Union Européenne en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'extension de la protection sociale, il a souligné que l'Union Européenne se tient partenaire de la Côte d'Ivoire pour soutenir la politique de solidarité et en particulier l'endroit des travailleurs pauvres et exclus des dispositifs de protection sociale.

➤ Allocution de Monsieur le Directeur Pays du BIT



Monsieur Frédéric Lapeyre, Directeur de pays de l'OIT pour la Côte d'Ivoire, le Benin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo a félicité le gouvernement de Côte d'Ivoire pour l'ensemble des mesures prises et mises en œuvre en faveur des travailleurs de l'économie informelle notamment la mise en place du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) et le Fonds National Spécial de Solidarité et de Soutien Humanitaire (FSS).

Il a souligné que La pandémie de la COVID-19 « a mis en évidence les déficits de couverture en protection sociale notamment pour les travailleurs de l'économie informelle et l'importance d'une collaboration accrue entre gouvernement, partenaires sociaux et autres acteurs pour la mise en place des systèmes de protection robustes pour garantir une couverture universelle ». Selon lui, cette étude « vise à emmener la Côte d'Ivoire vers une croissance inclusive porteuse d'emplois décents ». Ainsi, la restitution de cette étude ce jour enregistre la participation des mandants (gouvernement, employeurs et travailleurs) qui feront des recommandations visant à promouvoir l'extension de la couverture de protection sociale et la transition vers l'économie formelle sur la base des initiatives modèles mises en place par le gouvernement lors de la crise de la COVID-19.

➤ **Allocution d'ouverture du Représentant de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)**



Monsieur Kouadio Bénié, Conseiller Technique du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants présents à cet atelier et remercié l'Union Européenne et le BIT pour leur appui financier et technique pour cette étude de capitalisation. Il a indiqué que cette étude permettra de jauger les dispositions pour la résilience économique post-COVID-19 mais également et surtout, jeter les bases de la structuration de l'économie.

Il a rappelé qu'en matière de protection sociale, de nombreuses actions ont été réalisées en faveur des travailleurs incluant en grande partie ceux de l'économie informelle. Cependant, beaucoup reste à faire en Côte d'Ivoire. « Sur la Couverture Maladie Universelle par exemple, seulement 3 millions de personnes à la date du 28 septembre 2021 ont été recensées sur les 24 millions que compte le pays » a-t-il déclaré.

Pour lui, les travailleurs doivent s'inscrire dans la dynamique de la formalisation pour permettre une meilleure extension de la protection sociale. Le gouvernement est conscient de la gestion de la covid-19 après le retrait des bailleurs de fonds, c'est pourquoi toutes les initiatives devront être capitalisées. Les acteurs du travail sont à la tâche pour l'élaboration d'une meilleure stratégie. Ainsi, il a indiqué que les résultats de cette étude de capitalisation seront exploités afin mieux appréhender les forces et les faiblesses des mesures mises en œuvre et faciliter une meilleure protection sociale des entrepreneurs et travailleurs de l'économie informelle.

3.2. La présentation des conclusions de l'étude par le consultant suivie des échanges

Le partage des résultats de l'étude a été fait par Monsieur Simon Barussaud, Economiste et ayant une solide expérience dans l'appui à la mise en place d'études socioéconomiques dans différents pays d'Afrique de l'Ouest. De la mise en œuvre des fonds de soutien que sont le Fond d'Appui au Secteur Informel (FASI) et le Fond de Soutien et de Solidarité (FSS), les résultats de l'étude peuvent se résumer de la manière suivante :

Les forces :

Fond d'Appui au Secteur Informel (FASI)

- *Rapidité de la création et de la mise en œuvre du fonds*
- *Communication grand public et via l'utilisation des NTIC*
 - *Enregistrement 1.1 millions d'acteurs informels - Multiplicité des canaux d'enregistrement*
 - *Très bonne représentativité des bénéficiaires (genre, zone de résidence, secteur d'activité)*
- *Utilisation à grande échelle des transferts mobile money*

Fond de Soutien et de Solidarité (FSS)

- *Rapidité de la création et de la mise en œuvre du fonds*
- *Nombre important de bénéficiaires (+ de 220'000) -Capacité à toucher les ménages les plus vulnérables*
- *Taux élevé de traitement des demandes reçues (environ 90%)*
- *Utilisation à grande échelle des transferts monétaires digitalisés (mobile money).*

Les faiblesses :

Fond d'Appui au Secteur Informel (FASI)

- *Procédures d'identification et d'enregistrement des demandes pas homogénéisées*
 - *Délais de traitement important des demandes*
 - *Faible implication des partenaires sociaux dans la gestion et la délivrance des financements*
- *Inexistence préalable d'une base de données pouvant servir à identifier les acteurs informels*
- *Communication restreinte de l'Agence Emploi Jeune vis à vis des bénéficiaires et des non bénéficiaires*
- *Difficulté de passer des subventions de court terme (2020) à des appuis de moyen terme (prêts à taux bonifiés)*

Fond de Soutien et de Solidarité (FSS)

- *Appui ponctuel sur une période de 3 mois (avril-juin 2020)*
- *Non prise en compte des travailleurs non déclarés à la Direction Générale du Travail notamment ceux issus de l'économie informelle*
- *Faible prise en compte des travailleurs informels et des groupes sociaux précaires (femmes, ruraux)*
- *Absence de volonté de pérenniser le fond ni de stratégie de réallocation des fonds non décaissés*

A la suite des échanges avec les participants, l'ensemble des recommandations à retenir sont ci-après :

Recommandations :

- *Redéfinir les modalités d'intervention des deux fonds (FASI et FSS) afin volonté d'apporter un soutien plus pérenne aux populations impactés ;*
- *Impliquer fortement les partenaires sociaux dans la gestion et le déploiement des fonds de soutien et également dans les initiatives visant à étendre la protection sociale aux acteurs informels ;*
- *Mettre en place des mesures incitatives à travers le processus de formalisation pour motiver les travailleurs de l'économie informelle à s'affilier aux mécanismes de protection sociale ;*
- *Partager les informations disponibles (base de données) sur les acteurs informels inscrits sur la plateforme numérique du FASI. Ces données peuvent servir pour promouvoir leur enregistrement administratif et juridique (statut de l'entrepreneur) et également favoriser leur inclusion dans les dispositifs de protection sociale;*

- Renforcer les organisations professionnelles, les chambres consulaires et les collectivités territoriales afin de leur permettre de consolider leur base de données existantes sur les acteurs informels;
- Inclure les bénéficiaires du FASI dans les deux dispositifs de protection sociale (CMU et RSTI) afin que cet appui financier leur permette de sortir de leur condition d'acteur informel et qu'il puisse bénéficier des différents avantages dévolus aux acteurs formels.

3.3. Les échanges sur le ciblage et la délivrance des prestations en vue d'une meilleure mise en œuvre des plans de soutien.

Le ciblage doit pouvoir permettre d'identifier et d'atteindre les personnes au moment où elles ont besoin de l'assistance humanitaire. En d'autres termes, le processus de ciblage doit être bien conçu de sorte à ne pas exclure les personnes qui devraient bénéficier de ces programmes ou inclure celles ne devant pas en bénéficier. Pour améliorer le ciblage des bénéficiaires (entrepreneurs et travailleurs de l'économie informelle), la synthèse des actions à réaliser se résume de la manière suivante :

- Mettre en place une cellule de coordination composée de l'ensemble des acteurs (ministères, partenaires sociaux, gestionnaires des fonds, etc) pour redéfinir les critères de sélection des bénéficiaires des différents programmes ;
- Tenir compte des acquis obtenus de la mise en œuvre des différents programmes de protection sociale ;
- Améliorer l'interopérabilité entre les mécanismes d'enregistrement pour favoriser l'identification efficace des bénéficiaires (voire éviter les duplications) ;
- Travailler avec d'autres programmes, autres organisations (CNAM, CNPS) et autres types d'assistance pour prendre en compte les besoins non prises en compte par les programmes concernés ;
- Promouvoir la communication et faire en sorte que l'information soit accessible, fiable et disponible dans les temps ;
- Veiller à la redevabilité envers les populations affectées par la situation ;
- Proposer un mécanisme d'évaluation conjointe des bénéficiaires intégrés dans les programmes.

Pour améliorer la délivrance des prestations, les actions ci-après s'avèrent nécessaires dont :

- Alléger les démarches administratives / Simplifier les règles et procédures ;
- Renforcer les technologies digitales pour l'accès et la fourniture des prestations ;
- Faciliter l'accès aux mécanismes d'appel et de réclamation ;
- Promouvoir la formalisation des travailleurs de l'économie informelle notamment leur enregistrement au statut de l'entrepreneur ;
- Recouvrer les cotisations auprès des catégories professionnelles en tenant compte de leurs spécificités (pour les acteurs agricoles, paiement unique de la cotisation, paiement échelonné pour les travailleurs ayant des revenus irréguliers) ;
- Renforcer la mobilisation des ressources de la protection sociale par l'Etat à travers une imposition progressive (taxes) et les cotisations sociales (extension de la protection sociale) ;
- Améliorer l'accessibilité géographique des institutions de protection sociale sur le territoire nationale notamment en zone rurale ;
- Renforcer le dialogue social avec les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs sur toutes les questions relatives à l'amélioration de la protection sociale.

Annexe 1 : Liste des participants

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE	STRUCTURE	FONCTION	E-MAIL	TELEPHONE
1	YAO KOMENAN CHRISTIAN	M	FIPME	SECRETAIRE PERMANANT COMMISSION EMPLOI RELATIONS SOCIALES	k.christianyao@fipme.ci	07 68 12 82 14 27 22 41 20 17
2	SAGBA JEAN MARTIAL	M	UNATRCI		jeanmartialsagba@gmail.com	07 77 23 44 36 05 04 14 00 76
3	KOUAKOU ADJOU MANI	M	DGE	CHARDE D'ETUDE	kadjoumira@gmail.com	07 49 41 19 67
4	YASSELOU KOUADIO HERVE	M	MEPS	CHARGE D'ETUDE	abbah_yasselou@hotmail.fr	07 48 04 01 61
5	KAOME BI TRA DIDIER	M	ECOBANK	DIRECTEUR CREDIT EU/UEMOA	dkaome@ecobank.com	07 07 87 86 15
6	KOUAKOU CASIMIR	M	CCI/CI	CHEF DE SERVICE ETUDE	kouakoucasimir@cci.ci	07 07 22 42 98
7	BOGBE SIMON FAN	M	CENTRALE HUMANISME	CHARGE DE LA FORMATION	fansibon@gmail.com	07 57 57 46 28
8	KAMAGATE AMORO	M	FONDS DES GRANDES ENTREPRISES (FSGE)	SECRETAIRE EXECUTIF	Kamagate.amoro18@gmail.com	07 59 80 62 46
9	KOUASSI MAXIME	M	MEPS/DGT/D/T	SOUS-DIRECTEUR	maxxkouassi@yahoo.fr	07 57 88 83 00
10	ALLOU DOIGNY NOBEL	M	MINISTERE DE LA PROMOTION DES PME/ART/TSI	DAJC	nobel_allou@yahoo.fr	07 57 20 92 20
11	LOH GORGETTE	F	MINISTERE DE LA PROMOTION DES PME/ART/TSI	DAJC	2rampelohgeorgette@gmail.com	07 98 31 19 12
12	KONE MOUSTAPHA SERGE	M	MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT	CSE	moustaphaserge@gmail.com	07 48 29 48 46
13	VIGAN BRICE	M	PFSP/MSLP	COORDONNATEUR ADJOINT	bricevigan@gmail.com	07 09 01 05 99
14	BASSANDE ABOU	M	CHAMBRE NATIONALE D'AGRICULTURE	CHEF DE SERVICE	Bassandeabou1972@gmail.com	07 47 19 42 44
15	ASSI KACOU ERIC	M	MEMINADER	SOUS DIRECTEUR	ebassikacou@yahoo.fr	07 07 64 44 67

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE	STRUCTURE	FONCTION	E-MAIL	TELEPHONE
16	YAO N'DRI	M	CITEF-CI	VICE COORDONNATEUR	yao.ndri.res@gmail.com	07 77 96 33 11
17	DOUA MARCELLINE	F	CITEF-CI	COORDINATION	marcellineadopo@gmail.com	07 59 37 67 81
18	KONE PENATIEN EMILE	M	AGENCE EMPLOI JEUNE	DESSE	kopen2017@yahoo.com	01 41 49 81 94
19	KONE OUMAR	M	CNAM	CHEF DU SERVICE JURIDIQUE	oumar.kone@ipsenam.ci	07 07 65 07 85
20	TOURE NAMINATA OUATTARA	F	MSLP	SECRETAIRE EXECUTIF FSS	tourenami@hotmail.com	07 09 10 03 80
21	EDOUARD LADOUYOU SIBAHI	M	CGE-CI	CHEF DU DEPARTEMENT CAPITAL HUMAIN RELATIONS SOCIALES	edouard.ladouyou@cgeci.ci	07 08 46 92 79
22	DOMO SALAMATA EPSE BAMBA	F	CITEF-CI/UGETCI	SECRETAIRE NATIONALE CHARGE DU SECTEUR INFORMEL	bamb_saly@yahoo.fr	07 09 28 74 08
23	BARUSSAUD SIMON	M	POLE D'ETUDES ET D'ANALYSE SPATIALE EN AFRIQUE (PEASA)	CONSULTANT	sim.barussaud@gmail.com	07 79 64 27 98
24	DEDOH ASSIRIFIX MARIE LAURE	F	BIT	COORDONNATEUR NATIONAL DE PROJET/RBSE-ECONOMIE INFORMELLE	assirifix@ilo.org	07 87 89 58 30
25	KOUADIO NGUESSAN AMOIN ESTELLE	F	BIT	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	kouadioe@ilo.org	07 07 77 65 75
26	DIANE SIAKA	M	BIT	COORDONNATEUR NATIONAL DE PROJET/EC-DEVCO-ABIDJAN	diane@ilo.org	07 08 28 26 55

Annexe 2 : Galerie photos

